



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse

Évaluation des actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant (2011-2018)

Ce document est la synthèse d'un rapport final d'évaluation établi à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les analyses et les commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.



**Soheir Dani,
Elisabeth Zaparucha,
Matthieu Lacave,
Noémie Peycelon**

Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie l'ensemble des personnes rencontrées et interrogées, en France, dans les pays visités (Égypte, Maroc, Tunisie) et en lien avec les pays non visités (Algérie, Jordanie, Liban, Libye, Syrie, Yémen), dont les contributions ont été capitales pour la réalisation de cette évaluation.

Les consultants remercient également les membres du groupe de référence de l'évaluation pour leur participation active et leurs contributions aux réflexions et livrables intermédiaires qui ont permis de produire ce rapport d'évaluation.

**Le présent document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :**

www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Synthèse

Évaluation des actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant (2011-2018)

Table des matières

Introduction	6
1.1 Les objectifs de l'évaluation	6
1.2 Le champ de l'évaluation.....	6
1.3 L'approche méthodologique.....	7
Chapitre 2 Présentation de l'action française en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.....	8
2.1 Une augmentation de l'aide internationale après les « Printemps arabes » beaucoup moins marquée pour la France.....	8
2.2 L'action de la France en faveur de la jeunesse : une faible part de l'APD répartie sur plusieurs acteurs de la coopération.....	9
Chapitre 3 Pertinence de l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.....	10
3.1 Les actions françaises en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont en phase avec les priorités politiques de la France.....	10
3.2 Les actions de la France sont alignées avec les politiques nationales en faveur de la jeunesse mais certains besoins des jeunes restent faiblement couverts.....	11
Chapitre 4 L'efficacité de l'action de la France.....	13
Chapitre 5 La cohérence de l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.....	14
Chapitre 6 L'efficacité et la durabilité des actions de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.....	15
6.1 L'inclusion sociale et professionnelle des jeunes : une priorité de la coopération française qui comprend des résultats inégaux	15

6.2	Un renforcement des échanges encore peu ouverts aux jeunes les plus défavorisées de la région et à la mobilité des jeunes Français vers ces pays.....	16
6.3	Depuis les « Printemps arabes », la France a accru ses initiatives en soutien aux libertés et droits fondamentaux des jeunes au Maghreb, notamment en Tunisie.....	17
6.4	Des besoins en santé sexuelle et reproductive des jeunes insuffisamment soutenus par la France.....	17
Chapitre 7	Conclusions et recommandations	18
7.1	Conclusions générales	18
7.2	Recommandations.....	19
Annexe	Logiques ayant guidé les actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant sur la période 2011-2018.....	24
Sigles et abréviations	27

Introduction

Le présent document est la synthèse du rapport final de l'évaluation des actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant (2011-2018) commanditée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD).

1.1 Les objectifs de l'évaluation

En premier lieu, l'évaluation vise à questionner les modalités d'intervention et les résultats de la coopération française dans le champ des actions menées en faveur de la jeunesse des pays du Maghreb et du Levant en réaction aux changements induits par les « Printemps arabes ».

Il s'agit plus particulièrement :

- de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'action de la France, dans une perspective dynamique permettant de reconstituer une cartographie des acteurs et la logique d'intervention ayant guidé la coopération française. L'analyse doit permettre : d'identifier les éléments de rupture ou de continuité, de repérer si les acteurs français ont su adapter leurs actions à l'évolution des contextes et de déterminer si des stratégies d'action différenciées ont été mises en œuvre selon les géographies ou selon d'autres facteurs déterminants ;
- d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions menées en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes ».

L'évaluation a également une visée prospective, destinée à produire de la connaissance et tirer des enseignements utiles, en fournissant :

- des éléments sur l'évolution des besoins de la jeunesse des pays du Maghreb et du Levant depuis 2011 susceptibles de nourrir la réflexion stratégique des acteurs ;
- des recommandations utiles pour alimenter une réflexion opérationnelle sur les bonnes pratiques, les capacités



© Zoo project (Bilal Berren), fresque murale en Tunisie (2011)

d'adaptation et l'utilisation des différents moyens de la coopération française en faveur de cette jeunesse (enseignements tirés pour améliorer la pertinence, l'efficacité, la cohérence, l'efficience et la durabilité des actions, dans un environnement instable, en constante mutation). Ces recommandations doivent permettre d'alimenter notamment les futurs plans d'action des ambassades de France dans les pays du Maghreb et du Levant, ainsi que les futurs cadres d'intervention sectoriels et pays de l'AFD ;

- des éléments susceptibles de nourrir la structuration du dialogue de la France avec les différents acteurs en présence dans les pays visés par l'évaluation (États, sociétés civiles, instances représentatives de la jeunesse, etc.).

1.2 Le champ de l'évaluation

Le champ temporel de l'évaluation s'étend de **2011 à 2018**. Il intègre des éléments de contexte antérieurs à 2011 afin de bien apprécier l'impact des « Printemps arabes » sur les actions françaises, et la capacité des acteurs français à s'adapter dans un contexte en évolution. Il tient compte des éléments les plus récents (2020) pour la formulation des recommandations.

Géographiquement, l'évaluation couvre neuf pays de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO) : **Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Syrie, Yémen**. Le choix de ces pays a été guidé par le besoin d'évaluer les moyens mis en œuvre dans les pays directement touchés par les mouvements des « Printemps arabes ».

Thématiquement, l'évaluation porte sur les actions de coopération française principalement mobilisées en faveur de la jeunesse par le MEAE, l'AFD, l'Institut français (IF), CFI (Agence française de développement médias) dans les pays d'ANMO¹. Le périmètre des moyens évalués n'inclut pas ceux mobilisés par d'autres acteurs français comme le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et la coopération décentralisée. Les actions de coopération française incluses dans notre périmètre couvrent les thématiques et secteurs plus spécifiquement en lien avec les besoins de la jeunesse des pays d'ANMO : **éducation, formation professionnelle, emploi, participation citoyenne, santé, médias, inégalités de genre, migration, prévention de la radicalisation, mobilité**.

1.3 L'approche méthodologique

L'équipe d'évaluateurs a mis en œuvre les moyens suivants pour conduire les travaux d'investigation et d'analyse des résultats :

- une analyse documentaire (documents stratégiques du MEAE, de l'AFD et de CFI, documents de projets, données de suivi, évaluations et rapports d'évaluation disponibles, documents sur les doctrines et instruments des autres bailleurs de fonds, notes d'analyse, programmation des services de coopération et d'action culturelle – SCAC – sur la période 2008-2018) ;
- un atelier de reconstruction des logiques ayant guidé l'action de la France en faveur de la jeunesse des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient avec les membres du groupe de référence de l'évaluation ;
- une analyse quantitative des actions de coopération mises en œuvre depuis 2011 ;
- une analyse de la littérature existante sur les besoins de la jeunesse de ces pays avant et après 2011 ;
- un benchmark du positionnement stratégique des coopérations allemandes et britanniques et de l'Union européenne (UE) en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ;

- la conduite de près de 90 entretiens individuels ou collectifs (MEAE, AFD, CFI, IF, Expertise France, organisations non gouvernementales – ONG –, bailleurs, etc.) ;
- trois missions de terrain en Égypte, au Maroc et en Tunisie, ainsi que la conduite d'entretiens dédiés avec des acteurs de terrain pour les pays non visités ;
- un atelier de coconstruction des recommandations (MEAE, AFD, ONG).

Les travaux ont été suivis par un groupe de référence constitué des représentants des parties prenantes pour assurer l'expression d'une pluralité de points de vue : services commanditaires du MEAE et de l'AFD, représentants du monde de la recherche, de la société civile, du Parlement et opérateurs.

Encadré 1 – Définition de certains termes employés dans le rapport

- **Le sigle ANMO** fait référence à la zone géographique d'appartenance des publics visés par l'évaluation et non pas à la direction géographique éponyme du MEAE. Les neuf pays concernés par cette évaluation sont : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Tunisie, la Syrie, le Yémen.
- **Les références à la France et à son action en faveur des jeunes des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient** se limitent au périmètre défini pour cette évaluation et aux actions du MEAE, de l'AFD, de CFI et des IF.
- **Le service de coopération et d'action culturelle ou SCAC** est chargé de la conception, de la mise en œuvre et de l'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. À ce titre, il gère les moyens de coopération (assistance technique, fonds social de développement – FSD –, bourses, etc.) et travaille en étroite collaboration avec l'AFD. Le SCAC est aussi l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.

1. Il existe par ailleurs des interventions portées par Campus France ou d'autres ministères (MESRI, MENJ...) qui ne sont pas incluses dans le portefeuille des interventions étudiées.

Chapitre 2

Présentation de l'action française en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

2.1 Une augmentation de l'aide internationale après les « Printemps arabes » beaucoup moins marquée pour la France

Les engagements de l'aide publique au développement (APD) pris par l'ensemble des donateurs publics mondiaux dans les neuf pays de la zone ANMO s'élèvent à **149,6 milliards de dollars** (américains courants) sur la période **2009-2018** et enregistrent une augmentation nette à partir de 2012. Les engagements français représentaient **9,6 %** de ce total et sont irréguliers chaque année alors que les quatre autres principaux donateurs bilatéraux de la zone – les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni – représentaient 50 % des engagements sur la période et suivent une trajectoire de croissance positive sur l'ensemble de la période (cf. figure 1).

Après les « Printemps arabes », l'Allemagne est devenue le deuxième plus grand donateur bilatéral de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la région ANMO après les États-Unis, ainsi qu'un contributeur majeur aux programmes régionaux des Nations unies et de l'UE et à d'autres initiatives pour faire face aux conflits et aux bouleversements de la région. L'Égypte, la Jordanie et la Syrie sont les principaux receveurs de l'APD à partir de 2012, principalement du fait des engagements des Émirats arabes unis, des États-Unis et de l'Allemagne. Au Maghreb, le poids relatif de la France parmi les principaux donateurs bilatéraux reste très élevé sur l'ensemble de la période 2009-2018.

2.2 L'action de la France en faveur de la jeunesse : une faible part de l'APD répartie sur plusieurs acteurs de la coopération

En moyenne sur la période 2009-2018, les engagements de la France en faveur des jeunes de la région ANMO (au sens du périmètre défini dans cette évaluation) représentaient **5 % de l'APD totale française** sur les neuf pays, soit **692 millions de dollars américains** sur 14,4 milliards de dollars américains pour l'APD française totale. Cette part passerait de **3 % avant les « Printemps » à 6 % en moyenne après les « Printemps »**².

La France est engagée en faveur de la jeunesse des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient avant 2011, toutefois ces engagements connaissent une **accélération post-« Printemps arabes »**, notamment sur la période 2013-2015, qui concentre 62 % du total des engagements de la période 2008-2018.

Les montants engagés par la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont principalement portés par l'**AFD**, qui cumule plus de 85 % des engagements français sur la période 2008-2018 et intervient principalement en prêt, suivis par ceux qui sont directement engagés par le MEAE, à travers son réseau d'ambassades notamment, et qui représentent 14 % des moyens.

Avant 2011, l'action de l'AFD en faveur des jeunes de la région est centrée sur les thématiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, principalement au Maroc, en Tunisie et au Liban.

2. Le montant des engagements sur les bourses du gouvernement français (BGF) n'est pas comptabilisé sur la période 2009-2013 faute de données considérées comme fiables avant 2013. Si l'on fait l'hypothèse que les subventions BGF s'élevaient à environ 11,5 millions d'euros par année et qu'on les ajoute aux engagements jeunesse, la part des engagements jeunesse dans l'APD totale passe de 3 % à 4 % avant 2012 et reste à 6 % à partir de 2012.

L'après-2011 est caractérisé par des évolutions dues, pour partie, à la prise en compte des enjeux des « Printemps arabes » mais qui sont aussi liées aux nouvelles prérogatives confiées à l'AFD (qui voit globalement ses autorisations d'engagement croître depuis 2005 et qui a, par exemple, augmenté depuis 2011 son financement en appui à la société civile). Ainsi, durant la période 2013-2018, les actions de l'AFD ciblant les populations défavorisées ou vulnérables sont en forte croissance et portent davantage sur des enjeux sociaux.

Les volumes des engagements en faveur de la jeunesse des pays concernés diminuent sur la période 2016-2018, mais les subventions représentent 82 % des montants engagés par l'AFD sur cette période. Elles sont principalement accordées à des ONG et organisations représentatives de la société civile (OSC).

Du côté du **MEAE**, sur la période 2008-2018, l'action en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient s'est déployée principalement à travers l'action des SCAC et par la mobilisation de trois principaux outils de coopération :

- les programmes de bourses de mobilité (BGF) pour 86 % des engagements connus et vérifiés du MEAE ;

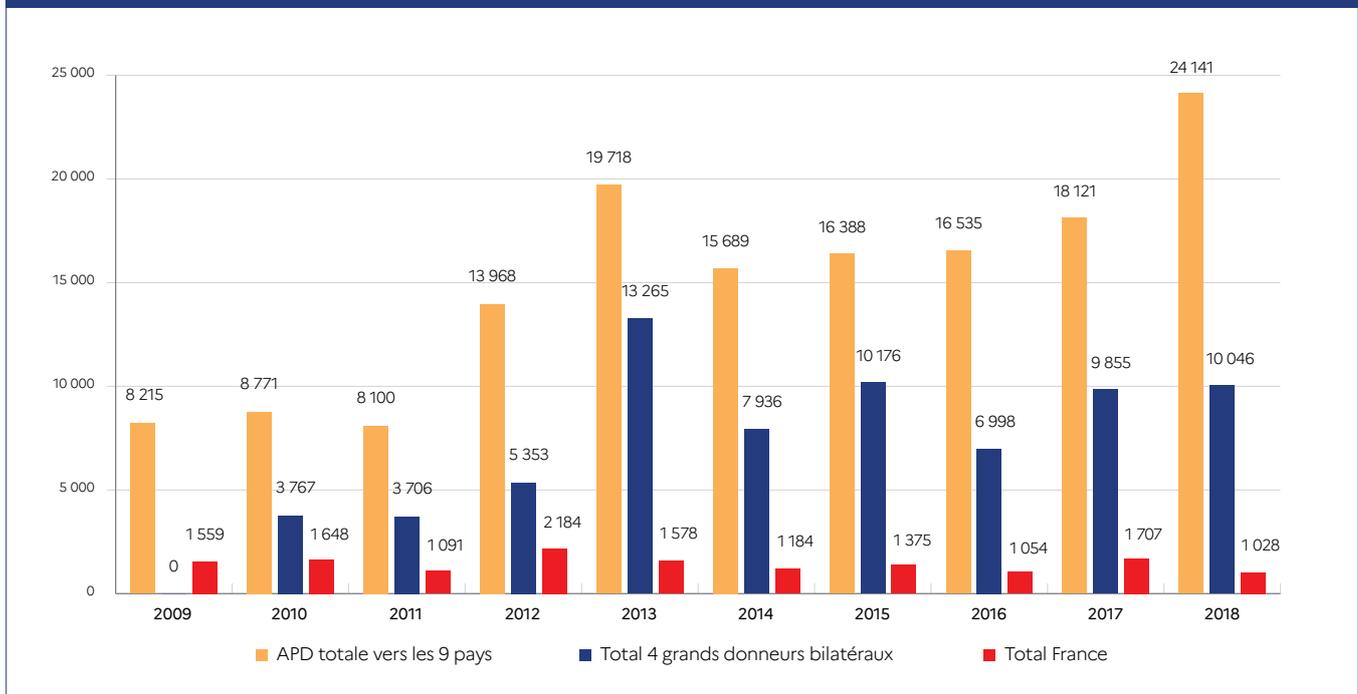
- les projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire (devenu le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain en 2017), pour 11 % des engagements ;

- les projets innovants des sociétés civiles et coalition d'acteurs (PISCCA) pour 1 % des engagements.

Les engagements de CFI représentent 0,4 % du portefeuille d'actions étudié et ceux de l'IF³, 0,2 %. CFI est l'opérateur du MEAE en charge de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des médias. L'IF, opérateur du MEAE, a pour mission de valoriser l'action extérieure de la France en matière d'échanges culturels. Il contribue à renforcer l'influence de la France dans le monde et à encourager les échanges culturels internationaux.

Les engagements de CFI et de l'IF ont la particularité d'intervenir **principalement selon des logiques multipays** et une approche régionale, ce qui est plus rare concernant les autres actions évaluées.

Figure 1 – Évolution annuelle de l'APD totale, des 4 principaux donneurs bilatéraux et de la France vers les 9 pays de la zone ANMO 2009-2018 (en millions de dollars)



Source : données système de notification des pays créanciers, OCDE.

Note 1 : les principaux bailleurs bilatéraux sont les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Note 2 : la forte augmentation de l'APD totale entre 2017 et 2018 est essentiellement due à l'augmentation de l'APD en direction de la Syrie (+ 6,267 milliards de dollars).

3. L'IF travaille en étroite relation avec le réseau des IF rattachés aux ambassades qui agit au service de la diplomatie culturelle d'influence. Il est très étendu sur la zone ANMO avec 12 antennes de l'IF au Maroc, 3 en Égypte, 3 en Tunisie, 9 au Liban, 5 en Algérie, 1 en Jordanie.

Chapitre 3

Pertinence de l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

3.1 Les actions françaises en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont en phase avec les priorités politiques de la France

Les actions françaises visent à répondre aux défis du **développement des compétences, de l'emploi et de la citoyenneté** tels qu'exposés dans le *Document d'orientation sur l'action extérieure de la France pour la jeunesse* du MEAE. Elles mobilisent une grande diversité d'acteurs incluant les autorités nationales partenaires, des ONG françaises et internationales, mais aussi des OSC locales, des acteurs privés et des jeunes. À partir de 2011, des initiatives visant à donner aux jeunes « les moyens de devenir les acteurs du changement »⁴ sont développées. Cette approche est encouragée par la « stratégie jeunesse » du MEAE et se poursuit après 2015 avec des actions donnant aux jeunes la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des projets. Seules les actions en faveur de la santé des jeunes du Maghreb et du Levant restent en deçà des enjeux exposés dans le document d'orientation.

L'aide française est également alignée sur les priorités « jeunesse et emploi » du **Plan d'action pour le Maghreb (2014)**. Les actions financées par la France s'adressent à des publics plus larges incluant les jeunes non francophones, les jeunes issus de classes moyennes et populaires, et les jeunes des régions géographiquement plus isolées. Le Plan d'action pour le Maghreb souligne par ailleurs la nécessité d'envisager la coopération avec le Maghreb dans une approche régionale. Des initiatives pertinentes ont été mises en œuvre pour favoriser les échanges et le partage des connaissances entre partenaires des trois pays du Maghreb (Partenariat Hubert

Curien France-Maghreb, Jeunes des 2 rives, Forum jeunesse et programme concerté pluriacteurs). Néanmoins, ces approches transversales sont encore peu nombreuses.

L'action de l'AFD est pertinente vis-à-vis des objectifs stratégiques des cadres d'intervention régionaux (CIR). Le CIR Méditerranée/Moyen-Orient 2009-2011 de l'AFD souligne des enjeux qui ont été au cœur des « Printemps arabes » :

- stimuler une croissance créatrice d'emplois ;
- la bonne gouvernance et le renouvellement de la vie politique ;
- le défi de la jeunesse.

Le CIR Méditerranée/Moyen-Orient 2015-2018 est davantage porté sur les questions d'inclusion sociale en soulignant, par exemple, la nécessité d'améliorer l'employabilité de tous, diplômés, chômeurs, mais aussi des jeunes quittant le système scolaire. Le CIR 2015-2018 définit les jeunes comme cible prioritaire de l'action de l'AFD dans la région, et cela à travers :

- le soutien à la croissance et à la création d'emplois décents ;
- l'insertion et l'employabilité des jeunes par le développement des compétences ;
- l'attractivité des territoires ruraux pour retenir la jeunesse rurale.

Les missions réalisées dans les pays et l'analyse documentaire ont toutefois montré que les cadres d'intervention pays (CIP) ne rendent pas suffisamment compte de l'importance croissante que l'AFD souhaite

4. Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, *Document d'orientation sur l'action extérieure de la France pour la jeunesse*, 2015.

accorder aux jeunes. La jeunesse n'est pas explicitement citée dans les axes d'intervention des CIP de l'AFD. Le portefeuille des projets de l'AFD dans la région reste cependant aligné avec les objectifs stratégiques des CIR de l'AFD.

L'analyse du portefeuille des actions de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient montre une prise en compte de la dimension « genre » dans une grande partie des initiatives mises en œuvre, et notamment celles suivant l'adoption de la *Stratégie genre et développement* du MEAE (2013-2017). Les questions d'égalité femmes-hommes correspondent à un objectif important des actions mises en œuvre, qui veillent par exemple à intégrer un nombre égal de jeunes femmes et de jeunes hommes dans les actions en faveur de l'emploi des jeunes et de la participation citoyenne des jeunes. Toutefois, très peu d'actions ont pour objectif principal la lutte contre les inégalités de genre et s'intéressent à des questions comme l'encouragement au dialogue entre les sexes, la participation politique des femmes, les violences faites aux femmes et l'éducation sexuelle.

L'action française en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient est également alignée avec les **objectifs d'influence et les objectifs économiques de la France**.

La formation des élites et les programmes de bourses sont des instruments qui répondent en partie à ces objectifs d'influence. Le soutien à la formation et à l'emploi des jeunes, dans des secteurs intégrés aux chaînes de valeur mondiales comme l'industrie automobile ou les énergies renouvelables, répond aux objectifs de maintien ou de renforcement des échanges économiques de la France avec les pays de la zone.



Fresque murale réalisée par des jeunes en Algérie (2019).

3.2 Les actions de la France sont alignées avec les politiques nationales en faveur de la jeunesse mais certains besoins des jeunes restent faiblement couverts

Dans la plupart des pays de la région ANMO, la création d'un nombre suffisant d'emplois, notamment dans le secteur privé, est un enjeu prioritaire des autorités nationales pour absorber le fort taux de chômage des jeunes.

En réponse, les actions de la France, et en particulier les prêts de l'AFD, se caractérisent par des soutiens à la formation professionnelle dans des secteurs clés : la formation d'élites, l'enseignement de la langue française et le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Les attentes et revendications exprimées par les jeunes de la zone depuis les soulèvements de 2011 sont nombreuses, multiples et complexes. L'action de la France n'a pas pour vocation de répondre à la totalité de ces besoins mais de contribuer à y apporter des éléments de réponse pertinents.

Dans le but d'interroger l'adéquation de l'aide française, l'évaluation a mis en exergue les besoins les mieux couverts par l'aide française et ceux qui ont été moins bien soutenus.

Les besoins les **mieux couverts** sont ceux liés au **développement des compétences et à l'accès à l'emploi des jeunes**⁵. Des actions visant à répondre à ces besoins sont engagées dans presque tous les pays de la région ANMO⁶. Le Maroc et la Tunisie en sont les principaux bénéficiaires.

Les besoins les moins bien couverts relèvent des champs suivants :

- **l'accès à une éducation publique et gratuite de qualité :** seul le Maroc a bénéficié d'un prêt important de l'AFD, qui contribue au financement de cet objectif ;
- **le soutien aux droits humains (DH), aux libertés individuelles et à la participation citoyenne des jeunes :** l'action de la France dans ces domaines est significative en Tunisie et, dans une moindre mesure, au Maroc et en Algérie. Elle est très insuffisante dans les autres pays de la région ;

5. Selon les chiffres de la Banque mondiale, le taux de chômage des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient est estimé à 30 % de la population âgée entre 15 et 24 ans en 2019. Ce taux est deux fois plus élevé que la moyenne mondiale, estimée à 13 % en 2019.

6. À l'exception du Yémen et de la Syrie en raison des conflits en cours.

- **le soutien aux droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) des jeunesses d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient :**

les actions observées ne permettent pas de répondre aux besoins des jeunes de la région (hors populations vulnérables) ; pourtant, en dépit d’un déni de la sexualité des jeunes dans la région ANMO, la littérature scientifique montre qu’un grand nombre de leurs besoins en santé sexuelle et reproductive (SSR) restent sans réponse^{7 8} ;

- **le soutien à la mobilité des jeunes issus de milieux défavorisés⁹ :** dans l’ensemble des pays de la région, les jeunes issus de milieux défavorisés, et notamment les hommes, sont considérés comme de potentiels candidats à l’immigration illégale et ont des difficultés à obtenir des visas, même dans le cadre d’actions de coopération.

Par ailleurs, il est à noter que, dans deux pays de la zone (Jordanie et Liban), l’action française a profondément changé de nature en réponse à la crise syrienne. En effet, dans ces deux pays, depuis 2011, la France a investi des moyens importants en réponse aux besoins sociaux de base (éducation et santé) des populations réfugiées au Liban et en Jordanie. Ces actions sont alignées sur les besoins des populations ciblées (réfugiés). La France a donc ciblé prioritairement la stabilisation par une gestion efficace de l’afflux de réfugiés syriens ; mais **elle a moins répondu aux problèmes de la jeunesse libanaise et jordanienne qui ne sont pas liés à la crise syrienne, par exemple la participation démocratique et citoyenne des jeunes.**

7. J. Gausman, A. Othman, « How do Jordanian and Syrian youth living in Jordan envision their sexual and reproductive health needs? A concept mapping study protocol », *BMJ Open*, vol. 9-1, janvier 2019.

8. F. Bakass, M. Ferrand, « L’entrée en sexualité à Rabat : les nouveaux “arrangements” entre les sexes », *Population*, vol. 68, 2013.

9. Le rapport de Farida Souiah, Monika Salzbrunn et Simon Mastrangelo *Hope and Disillusion. The Depiction of Europe in Algerian and Tunisian Cultural Productions about Undocumented Migration*, publié en 2019, met en évidence que le droit à la mobilité est fragile et inégal. Ceux qui ne disposent pas des revenus suffisants, d’un bon niveau d’éducation ou d’une seconde nationalité sont privés de ce droit. Cette situation provoque un fort sentiment d’injustice.

Chapitre 4

L'efficacité de l'action de la France

Les moyens investis en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ne représentent qu'une faible part de l'APD totale de la France sur les neuf pays d'ANMO sur la période 2009-2018, soit 5 %.

Les logiques qui ont guidé l'action de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (cf. annexe) démontrent pourtant la volonté de répondre à des enjeux couvrant un grand nombre de thématiques (éducation, emploi, santé, égalité femmes-hommes, participation démocratique, etc.), auxquels s'ajoutent des objectifs économiques et d'influence.

Les moyens disponibles semblent insuffisants pour répondre aux ambitions de l'action de la France en faveur des jeunes de la région. **Malgré un doublement des engagements dédiés aux jeunes de la région après les « Printemps arabes », ces moyens ne permettent pas d'atteindre l'ensemble des objectifs escomptés.**

Il manque une vision d'ensemble pour la jeunesse de la zone ANMO qui permettrait **de hiérarchiser les enjeux par sous-région ou par pays et de leur allouer des moyens adéquats** au regard des objectifs de la France, des objectifs des politiques nationales et des besoins exprimés par les jeunes.

Les moyens déployés sont inégaux :

- dans les pays avec lesquels la coopération est dense et ancienne et qui recourent à l'endettement auprès de l'AFD (Maroc, Tunisie), les moyens sont importants et peuvent permettre de mettre en place des initiatives conséquentes bien que les demandes et besoins restent démesurés ;

- dans les autres pays de la zone ANMO, les moyens engagés sont insuffisants au regard des ambitions françaises, dans un contexte concurrentiel avec d'autres coopérations bilatérales qui octroient à la jeunesse des moyens supérieurs, notamment en subventions.

Par ailleurs, les instruments utilisés ne permettent pas de couvrir suffisamment certains besoins. L'instrument de prêt concentre les trois quarts des engagements financiers de la France en faveur des jeunes sur la période 2008-2018. Il permet d'avoir un effet structurant sur les politiques nationales et de cibler un grand nombre de bénéficiaires. Toutefois, ces prêts doivent être validés par les États dans le cadre d'un dialogue avec l'AFD. Il est très peu probable que les États s'endettent pour répondre aux besoins des jeunes sur des sujets touchant à la participation démocratique, à l'égalité femmes-hommes et aux DH.

Les programmes de bourses, instruments puissants de la coopération française, souffrent de la réduction généralisée des moyens dédiés. Les moyens alloués aux boursiers de moins de 30 ans de la zone ANMO sont néanmoins relativement préservés par rapport à ceux des boursiers du reste du monde. Le programme exceptionnel de bourses dédié aux jeunes Syriens (bourses Élysée) vient rééquilibrer les moyens globaux dédiés aux jeunes de la zone. Toutefois, les données n'étant fiables qu'à partir de l'année 2013, une analyse fine avant/après les « Printemps arabes » n'a pu être produite.

Chapitre 5

La cohérence de l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient



© Zoo project (Bilal Berreni), fresque murale en Tunisie (2011)

Une bonne articulation des actions entre les acteurs français

Le caractère complémentaire des thématiques couvertes par les acteurs de la coopération française, les différents volumes d'engagements financiers à disposition ainsi que les différents outils mobilisables (subvention, prêt, intervention régionale ou nationale) conduisent à une bonne articulation et à une complémentarité des moyens mobilisés en faveur des jeunes de cette région sur la période 2008-2018. Les évaluateurs n'ont pas observé de redondance dans le portefeuille des actions étudié.

Les entretiens conduits ont par ailleurs établi qu'en fin de période (2018-2019) les relations entre acteurs français sont fluides avec, de manière générale, des rencontres régulières, des revues mutuelles de portefeuille de projets et des revues stratégiques.

L'aide française n'est cependant pas suffisamment articulée avec l'action des autres bailleurs de fonds présents dans la région ANMO, dont les budgets d'intervention en faveur de la jeunesse ont fortement augmenté depuis 2011. Les autres bailleurs internationaux ont principalement appuyé l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes, ainsi que la formation des élites.

Ce manque d'articulation avec l'action des autres bailleurs est pour partie lié au déficit d'espaces de dialogue pluridisciplinaires sur la thématique « jeunesse » dans les pays d'ANMO. Quelques initiatives de concertation ont toutefois été identifiées, par exemple en Tunisie et en Jordanie : dans le domaine de la culture au niveau européen (instituts culturels nationaux de l'UE), ou celui de l'éducation (à l'initiative du ministère de l'Éducation tunisien).

Un certain nombre de parties prenantes interrogées ont indiqué l'utilité d'une concertation des bailleurs internationaux pour réfléchir à des moyens de soutenir les jeunes de cette région engagés dans la promotion des DH et des libertés individuelles.

Chapitre 6

L'efficacité et la durabilité des actions de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

L'efficacité de l'aide française en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a été mesurée à partir des objectifs définis dans le schéma des logiques d'intervention ayant guidé l'action de la France sur la période 2011-2018 (cf. annexe). Ce schéma a été défini dans le cadre de la présente évaluation et non en amont des actions mises en œuvre. Il n'existe pas de système de suivi et d'évaluation, ni de stratégie jeunesse spécifique à la région ANMO définissant des indicateurs de résultats attendus pour l'action de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sur la période 2011-2018. Ces éléments rendent délicat l'exercice d'évaluation des effets de l'intervention, d'autant plus que les jeunes du Maghreb et du Levant sont pluriels.

Les résultats présentés ci-après reposent sur les éléments collectés en entretiens et triangulés lorsque possible avec les données financières disponibles, la documentation projet et les rapports d'évaluation disponibles.

6.1 L'inclusion sociale et professionnelle des jeunes : une priorité de la coopération française qui comprend des résultats inégaux

L'inclusion sociale et professionnelle des jeunes passe d'abord par **l'accès à une offre éducative de qualité**. L'action de la France en faveur d'une offre éducative de qualité s'est déployée par :

- **des instruments de coopération traditionnels qui s'adressent de manière privilégiée, et par nature, aux jeunes les plus favorisés et qui répondent à des logiques d'influence** (appui au réseau des écoles francophones, mobilité étudiante, formation des élites). Ces soutiens, très demandés, offrent des alternatives aux lacunes des systèmes éducatifs publics mais ils s'adressent davantage aux jeunes francophones issus des classes moyennes et supérieures. Ils contribuent à creuser le fossé en termes de qualité des systèmes éducatifs privés et publics et pourraient à terme renforcer l'exclusion de la jeunesse issue des milieux défavorisés¹⁰. On note qu'en Libye, malgré une situation sécuritaire dégradée, le SCAC est parvenu à maintenir son soutien au réseau des écoles à programme français et francophone/bilingue en s'appuyant sur le Centre national d'enseignement à distance (CNED) et sur un réseau d'assistants pédagogiques libyens formés en Tunisie avec le soutien de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- **un soutien au renforcement de la qualité des systèmes éducatifs publics nationaux**. Le programme ASTRE (Appuyer la stratégie d'éducation du Maroc) est une initiative qui semble efficace. Cette action a été engagée par l'AFD en prêt souverain. Les autres pays d'ANMO n'ont pas exprimé de demande de financement en soutien aux systèmes éducatifs nationaux. Ainsi, en l'absence d'activités significatives dans un domaine où les difficultés sont importantes, il est peu probable que les moyens engagés en faveur des jeunes de cette région entrant dans le périmètre évalué aient eu des effets permettant d'améliorer la qualité des systèmes éducatifs publics (à l'exception du Maroc). On note toutefois au Liban la volonté d'une contribution structurelle au secteur éducatif alors que l'AFD travaille

10. Dans son article « Éducation, jeunes et révoltes dans le monde arabe » publié en 2011 (*Afkar / Idées*, n° 30), Abdeljalil Akkari démontre que les jeunes de la région ANMO les plus favorisés sont scolarisés dans le réseau privé ou le réseau dépendant des missions diplomatiques ou religieuses étrangères. L'AFD met en évidence, dans ses *Notes techniques : les dynamiques d'inclusion/exclusion de la jeunesse en zone Méditerranée*, publiées en 2017, que la dualité entre système privé et système public pourrait à terme renforcer l'exclusion, avec les jeunes issus de milieux défavorisés condamnés aux écoles et universités publiques sous-financées, mal équipées et en retard en termes d'adoption des nouvelles technologies éducatives, de langues et d'adéquation des formations aux besoins du marché du travail.

en 2020 avec l'Université libanaise sur un projet, planifié de longue date, de développement de celle-ci dans plusieurs régions du Liban ;

- **la formation des enseignants en langue française au Maghreb, en Égypte et au Liban** pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation publique par l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques favorisant la pensée critique. Nos entretiens de terrain ont cependant révélé qu'il n'est pas si simple d'agir avec des moyens limités en appui à des systèmes éducatifs fragiles. Les obstacles sont nombreux et doivent être mieux anticipés dans la conception des projets (horaires, lieux et rythmes de formation inadaptés, faiblesse de l'équipement numérique, lacunes dans l'apprentissage des élèves¹¹, lenteurs dans les prises de décision, etc.).

- **Le soutien à l'emploi des jeunes** est un axe d'intervention clé contribuant à l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Cet axe représente plus de la moitié des moyens engagés par la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (329,7 millions d'euros sur la période 2011-2018). La Tunisie, le Maroc et l'Égypte sont les principaux bénéficiaires de l'action de la France en faveur de l'emploi des jeunes.

- Les actions se sont principalement concentrées sur le soutien à **l'entrepreneuriat** des jeunes, en Égypte¹² et en Tunisie. L'appui à des solutions de microfinance pour la création d'entreprises représente plus de 40 % du portefeuille des engagements français en faveur de l'emploi des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sur la période 2011-2018. Les entretiens de terrain ont fait ressortir de fortes critiques à l'égard de ces instruments en raison de la précarité des emplois créés et du manque d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, qui est pourtant essentiel à la durabilité des emplois créés. Pour ces raisons, les évaluateurs considèrent ces outils comme efficaces pour maintenir une cohésion sociale à court terme, mais ils ne sont pas probants pour favoriser l'accès à des emplois décents et durables pour les jeunes de la région.

- L'aide française en soutien à l'emploi des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient s'est également manifestée par le soutien aux politiques nationales d'**insertion professionnelle des demandeurs d'emploi**. Au Maroc, le programme Emploi 1¹³ semble avoir atteint ses objectifs d'amélioration de la qualité des services rendus par les intermédiaires entre l'offre et la demande d'emploi.

- Le soutien au développement des compétences des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient via la **formation professionnelle** est un axe d'intervention concluant, avec des projets qui affichent des résultats positifs en termes de nombre de jeunes ayant eu accès à un emploi salarié suite à leur formation. Les projets mis en œuvre par l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), cofinancés par l'AFD, dans le domaine de la formation professionnelle et technique dans les métiers de l'électrotechnique sont particulièrement exemplaires par leur approche participative, pluriacteurs, permettant d'offrir des formations qualifiantes, longues et adaptées aux besoins des entreprises.

Dans le cadre des actions visant à favoriser l'inclusion des jeunes, l'on note en Algérie le développement en 2015 d'un **axe de coopération « jeunesse et sport »** lancé par le SCAC.

6.2 Un renforcement des échanges encore peu ouverts aux jeunes les plus défavorisées de la région et à la mobilité des jeunes Français vers ces pays

La promotion de la francophonie et les programmes de bourses permettent de maintenir des liens étroits avec les pays d'ANMO et contribuent à l'accroissement des échanges scientifiques, économiques, culturels et politiques avec la France.

Les programmes de bourses favorisent l'émergence d'élites proches de la France. Ils sont toutefois porteurs d'effets négatifs pour les pays d'ANMO. En effet, une large part de l'émigration légale des jeunes de la région provient de la mobilité étudiante et prive les pays d'ANMO d'une partie de son capital humain qualifié. Pour limiter ce phénomène, la France développe des initiatives telles que la création de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée, inaugurée en octobre 2019, et qui offre des formations aux standards internationaux dispensées à Tunis.

11. Dans son rapport de 2014 *Arab Youth : Missing Educational Foundations For A Productive Life?*, Liesbet Steer qualifie les lacunes des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans l'apprentissage de la lecture et le calcul de base de « crise de l'apprentissage » (« *learning crisis* »). Selon ce rapport, la principale raison pour laquelle les jeunes de la région ont des lacunes est qu'ils ne reçoivent pas une éducation adéquate lorsqu'ils restent à l'école (enseignement public). En 2011, 74 % des élèves marocains ne validaient pas leurs acquis de base après le cycle de primaire. En Tunisie, ils étaient 49 % à ne pas valider des acquis de base à la sortie du lycée.

12. En Égypte, le projet SDF emploi quartier n'a pas été conçu en ciblant spécifiquement les jeunes mais les entretiens conduits ont montré que, de fait, l'essentiel des bénéficiaires du volet microfinancements sont des jeunes.

13. Programme Emploi 1 (2014-2018) : 50 millions d'euros en prêt souverain et 500 000 euros en subvention.

Par ailleurs, les programmes de mobilités étudiantes révèlent **plusieurs limites** dans leur capacité à renforcer les liens entre la France et les pays d'ANMO :

- le nombre de bénéficiaires de BGF est en forte décroissance dans la majorité des pays d'ANMO (à l'exception de la Jordanie et de la Libye, qui enregistrent des nombres de boursiers très limités), même si cette baisse est moins prononcée pour les plus jeunes de moins de 25 ans (- 8 % contre - 39 % pour les 25-30 ans entre 2013 et 2018)¹⁴ ;
- les programmes de bourses étudiantes sont rarement accessibles aux jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, qui sont ceux-là mêmes qui ont le plus de difficultés à obtenir un visa. Il existe très peu de programmes de coopération leur offrant des possibilités de mobilité¹⁵ ;
- nos entretiens avec les OSC françaises et locales ont mis en exergue que les jeunes Français se déplacent insuffisamment en région ANMO dans le cadre d'actions de coopération (bourses étudiantes, volontariat international, etc.). Les conditions de sécurité ne le permettent pas toujours. Cela ne favorise pas le renforcement des échanges culturels entre jeunes du Nord et du Sud et la compréhension mutuelle des peuples.

6.3 Depuis les « Printemps arabes », la France a accru ses initiatives en soutien aux libertés et droits fondamentaux des jeunes au Maghreb, notamment en Tunisie

Depuis les soulèvements de 2011, le soutien français à la participation démocratique et citoyenne des jeunes s'est renforcé. Il se caractérise par un appui à l'émergence de sociétés civiles fortes, principalement au Maghreb.

En Tunisie, il a été possible de mettre en place de nouvelles initiatives avec des mécanismes plus souples permettant de soutenir « des projets pour les jeunes, conçus et portés par les jeunes ». Ces instruments sont plus ouverts à des acteurs de terrain moins professionnalisés dans la gestion de projets d'aide au développement. Ils répondent à des besoins réels définis par les jeunes et leurs communautés et offrent des actions de renforcement des capacités aux porteurs de projets.

L'action de la France en soutien aux acteurs de la société civile s'adresse à une grande diversité de jeunes : éduqués et non éduqués, francophones et non francophones, en zones urbaines et rurales, jeunes femmes et jeunes hommes, et jeunes exposés aux risques de migration illégale ou de radicalisation. Elle couvre également un grand nombre de thématiques dont l'environnement, le sport, l'éducation, l'industrie culturelle et créative, etc.

Par ailleurs, depuis 2011, CFI s'intéresse davantage à la professionnalisation des médias indépendants et alternatifs en soutenant la formation professionnelle de jeunes journalistes, blogueurs et citoyens journalistes.

La programmation culturelle des IF est très orientée vers la jeunesse en Tunisie et au Maroc. Elle permet de valoriser la culture comme moyen d'expression de la jeunesse et de diffuser les valeurs portées par la France. Les acteurs de terrain interrogés au Maghreb ont mis en exergue la portée de cet instrument très apprécié car il permet de soutenir la liberté d'expression et de pallier le manque d'investissements nationaux en soutien à la culture.

Au Liban, le SCAC a mis en œuvre un FSD entre 2011 et 2016, poursuivi par un PISCCA depuis, qui soutient les associations en aide aux communautés libanaises vulnérables ainsi qu'aux communautés syriennes réfugiées, et cible en priorité les femmes et les jeunes.

6.4 Des besoins en santé sexuelle et reproductive des jeunes insuffisamment soutenus par la France

L'aide française en soutien aux enjeux des droits à la santé sexuelle et reproductive s'est centrée sur les populations les plus vulnérables et les plus exposées aux risques de violences sexuelles (jeunes réfugiés syriens, enfants et jeunes en situation de rue ou de grande pauvreté en Égypte et au Maroc).

L'action de la France n'a pas répondu aux besoins d'éducation à la sexualité et d'accès à des services de SSR des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. La promotion des DSSR est délicate compte tenu des tabous sociaux qui entourent ces questions en région ANMO. Il s'agit néanmoins d'un enjeu important qui impacte les questions d'égalité femmes-hommes.

14. Les données utilisées sur les programmes de bourses ne concernent que les années 2013 à 2018, seules années où les données ont été considérées comme fiables. Le déficit de données révélé lors de l'évaluation conduite sur l'ensemble des bourses du gouvernement français de 2017 est confirmé par cette évaluation.

15. Exception : action de France Volontaires en Tunisie, qui ne propose pas de bourses étudiantes mais offre des possibilités de mobilité aux jeunes les plus défavorisés dans le cadre de volontariats ou de services civiques.

Chapitre 7

Conclusions et recommandations

7.1 Conclusions générales

Malgré une accélération des moyens engagés spécifiquement en faveur des jeunes après les « Printemps arabes », cet engagement reste faible relativement à l'ensemble de l'APD française dans la région et aux moyens octroyés par d'autres bailleurs de fonds internationaux en faveur des jeunes de la région.

On ne peut donc pas affirmer que la jeunesse est une priorité de l'action de la France en ANMO. La dimension « jeunesse » est traitée de manière transversale, comme une cible importante des actions de la coopération française, mais elle n'est pas accompagnée d'une stratégie formalisée prenant en compte les enjeux spécifiques aux jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, avec des moyens dédiés importants.

Les soulèvements commencés en 2011 sont inscrits dans des processus de longues transitions vers des systèmes plus démocratiques. De manière générale, les contestations ont été déclenchées par l'aggravation des conditions socio-économiques dans les pays d'ANMO¹⁶. Les jeunes ont joué un rôle très actif dans ces protestations¹⁷ et ont affiché des revendications propres à leur génération que les gouvernements nationaux n'ont pas su prendre en compte.

Compte tenu de ces constats et de la volonté de la France de promouvoir la paix et la stabilité dans la région ANMO, une plus grande prise en compte des enjeux liés aux jeunes dans l'action de la France en région ANMO est nécessaire. Une instabilité de la région impliquerait des risques migratoires et sécuritaires pour la France qu'il convient d'anticiper.

La France doit rester réaliste dans ses ambitions et définir des priorités d'action pour les jeunes de la zone ANMO en adéquation avec ses moyens d'intervention. La définition d'une feuille de route « jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » doit permettre de fixer des objectifs atteignables et mesurables.

L'analyse du portefeuille des actions en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient étudié dans le cadre de cette évaluation a mis en évidence **un large éventail de thématiques et de cibles de l'action française, en phase avec les besoins des jeunes de la région, les politiques nationales en faveur de la jeunesse et les priorités de la France, avec des résultats variés.**

L'évaluation a identifié un certain nombre d'interventions exemplaires telles que le soutien à la formation professionnelle en collaboration avec le secteur privé (l'IECD et Plan international sur cofinancement de l'AFD), le soutien apporté par CFI à la structuration des médias indépendants de la région, et l'appui aux sociétés civiles via des projets « pour les jeunes, conçus et portés par les jeunes » (SCAC, Fondation de France, ainsi que Solidarité laïque et Euromed France sur cofinancement de l'AFD).

La jeunesse a toujours été une cible des actions de coopération de la France dans la région ANMO notamment via les bourses de mobilité, la coopération universitaire et scientifique et la promotion de la francophonie. Depuis les « Printemps arabes » et l'élaboration par le MEAE d'un plan Maghreb, l'action de la France s'est davantage tournée vers de nouvelles catégories de jeunes (jeunes non francophones et jeunes défavorisées) et vers la société civile en tant qu'interlocuteur et acteur d'interventions plus innovantes et plus en phase avec les besoins des jeunes. L'appui à la société civile a été revalorisé car elle joue un rôle central dans l'encadrement de l'engagement de la jeunesse pour des actions collectives locales. Sur ce plan, le bilan de l'action de la France en Tunisie peut être considéré comme positif. Dans les autres pays de la région ANMO, les actions de la France ont davantage répondu aux objectifs de la diplomatie d'influence et aux demandes des autorités nationales, qui se sont centrées sur la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

16. Dans le rapport du bureau de la United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ou UNESCO) à Beyrouth *Social Inclusion, Democracy and Youth in the Arab Region*, publié en 2013, Cedric Choukeir constate que les soulèvements de 2011 ont appelé à un changement des systèmes politiques qui ne sont pas parvenus à améliorer les conditions socio-économiques d'une grande partie des groupes sociaux marginalisés. Il souligne que les jeunes constituent l'un des groupes sociaux les plus importants de la région et qu'ils sont, depuis des décennies, systématiquement exclus de la prise de décisions.

17. Les travaux d'Enrico De Angelis et d'Yves Gonzalez-Quijano ont mis en évidence le rôle des jeunes dans les appels à manifester des « Printemps arabes », souvent lancés et relayés à travers les réseaux sociaux.

L'action de la France n'a pas su trouver de solutions pour contourner les contraintes politiques liées à son soutien aux jeunes actifs dans la promotion des libertés individuelles et des droits humains.

La santé sexuelle et reproductive des jeunes, qui reste un sujet socialement tabou dans la région, n'a pas été très soutenue par l'action de la France¹⁸. Cette question se rapporte pourtant à des objectifs d'émancipation des femmes et concourt à la transition démocratique, en appuyant la défense du droit des femmes à disposer librement de leur corps à l'encontre de l'emprise conservatrice.

Le soutien aux droits humains et à la santé sexuelle et reproductive des jeunes ne peut passer par des outils de financement comme les prêts, qui répondent aux priorités des autorités nationales et qui représentent plus de 80 % du portefeuille des engagements de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Il en résulte l'image d'une coopération foisonnante, volontaire, mais déséquilibrée au regard des besoins, notamment sur des sujets où la France reste encore une référence (DH, liberté de la presse, etc.), ceci dans le contexte d'un fort dynamisme d'autres coopérations bilatérales en faveur des jeunes de la région (Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis).

7.2 Recommandations

7.2.1 Définir une feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient »

Constats

Les logiques ayant guidé l'action de la France en faveur des jeunes de la région ANMO portent sur un périmètre vaste et la France entend répondre à l'ensemble des objectifs sans priorisation des enjeux par sous-région ou par pays.

Les moyens d'action sont en décroissance et sont forcément inégaux par pays. Ces moyens ne permettent pas de couvrir l'ensemble des objectifs des logiques ayant guidé l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sur la période 2011-2018.

La France s'intéresse à la manière dont elle est perçue par les jeunes de la région mais elle ne dispose pas de stratégie de communication définissant la manière dont elle



© Zoo project (Bilal Berrem), fresque murale en Tunisie (2011)

souhaiterait être perçue par les différentes catégories de jeunes.

Objectifs et pistes de recommandation

Notre recommandation est de clarifier les priorités thématiques et les catégories de jeunes ciblées dans chacun des pays d'ANMO en tenant compte des contextes nationaux.

En termes de communication, la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » doit s'adresser aux jeunes et non seulement aux autorités nationales de leur pays.

Dans cette perspective, nous proposons :

- de décliner le document d'orientation « jeunesse » du MEAE en feuille de route spécifique adaptée aux enjeux et priorités des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ;
- d'articuler les plans d'action des ambassades à la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » ;
- d'articuler les cadres d'intervention pays de l'AFD à la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » ;
- de définir une stratégie de communication vis-à-vis de la cible jeunesse : comment la France souhaite-t-elle être perçue par les jeunes de la région ANMO ? Cette stratégie doit tenir compte des sensibilités propres aux diverses catégories de jeunes dans les différents pays d'ANMO ;
- de définir un système de suivi et d'évaluation aligné sur les objectifs de la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ». Cela suppose de définir des indicateurs de résultats et des objectifs chiffrés, et des indicateurs de genre, ainsi que de mettre en place un comité de suivi de la feuille de route.

18. Les travaux de Tahar Boucherdakh sur la sexualité au Maghreb soulignent que la séparation des sexes et le déni de la sexualité des jeunes augmentent les frustrations sexuelles et ouvrent la voie aux pratiques risquées. Les avortements clandestins, les infanticides et les mères célibataires sont des réalités que la société veut taire. Le rapport d'ONUSIDA (le programme commun des Nations unies sur le VIH/sida) sur la région ANMO publié en 2013 indique que les services de SSR sont refusés aux adolescents et jeunes de la région. Cela a été confirmé par les entretiens de terrain conduits dans le cadre de la présente évaluation.

7.2.2 Si la jeunesse est une priorité d'action de la France en ANMO : accroître la part des engagements français alloués à cette cible, en particulier en subvention

Constats

Les engagements dédiés à la jeunesse, identifiés dans le périmètre de l'étude, ont connu une augmentation visible à partir des « Printemps arabes » mais se sont par la suite tassés.

En parallèle, les besoins des jeunes recensés lors des « Printemps » se sont amplifiés et aggravés sur la période. La part des interventions en prêt, majoritaire sur l'ensemble de la période, a un intérêt majeur (en termes de volume et a priori d'impact) mais trouve des limites car le prêt ne peut financer tous les sujets jeunesse et peut brider certaines innovations ou le financement d'acteurs pertinents (OSC).

Objectifs et pistes de recommandation

En cohérence avec l'engagement du président de la République de porter l'aide au développement à 0,55 % du revenu national brut en 2022, nous proposons de prendre la mesure de l'aggravation des contextes (Covid-19, installation dans la durée des crises syrienne et libyenne) et des besoins des jeunes et de **développer des actions plus massives, notamment en subvention**, et particulièrement en s'appuyant plus fortement sur les OSC pour la mise en œuvre des actions (cf. la recommandation n° 3).

Nous recommandons d'augmenter le fléchage des financements en lien avec les priorités définies dans la feuille de route « jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » (cf. la recommandation n° 1).

7.2.3 Renforcer la place des OSC dans la mise en œuvre de l'action de la France en faveur de la jeunesse

Constats

Conformément à la stratégie jeunesse du MEAE, l'action de la France en faveur des jeunes de la région ANMO s'efforce de mobiliser l'ensemble des acteurs dont les ONG françaises et internationales, et de plus en plus la coopération française travaille avec des OSC.

En 2018, la part des OSC comme canal de mise en œuvre de l'APD est singulièrement plus faible en France qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis, mais se rapproche du niveau de l'Allemagne.

Les investigations ont permis d'observer que les OSC sont un relais efficace pour des interventions en faveur de la jeunesse, en particulier sur des sujets où le dialogue peut être délicat avec des partenaires publics (DH, DSSR, liberté des médias, par exemple).

Objectifs et pistes de recommandation

Nous recommandons le renforcement de la part des fonds transitant par les OSC françaises et les OSC partenaires locales, en particulier pour les sujets en faveur de la jeunesse afin de renforcer l'efficacité et la surface d'action de la France sur les sujets clés non pris en compte par les États partenaires.



© Zoo project (Bilal Berreni), fresque murale en Tunisie (2011)

7.2.4 Donner un caractère plus stratégique aux programmes de bourses

Constats

Les programmes de bourses sont un outil d'influence classique, majeur et reconnu comme tel par l'ensemble des interlocuteurs de la mission. Cependant, cet outil recèle plusieurs limites en termes de gestion.

L'évaluation relève à nouveau une grande difficulté d'accès à des informations fiables et consolidées sur une longue période concernant les bénéficiaires et leurs parcours. Il existe un véritable angle mort quant aux données de suivi des boursiers post-bourse, en particulier celles relatives à leur localisation géographique, qui permettrait d'étayer le débat autour de la « fuite des cerveaux ».

Il existe un véritable déficit d'animation des communautés de boursiers qui serait précieuse dans la logique de l'objectif d'influence des bourses.

On observe un manque de lien stratégique entre les SCAC sur place et le MEAE à Paris sur un pilotage plus stratégique des bourses.

Les bourses sont des outils mobilisables même dans des contextes de crise (par exemple, en Syrie).

Objectifs et pistes de recommandation

Notre recommandation vise à accroître l'impact des bourses, en particulier des BGF. Dans cet objectif, nous proposons de :

- rédiger une stratégie d'octroi des bourses pour chaque pays sur des critères plus spécifiques aux besoins nationaux et aux besoins de la France : faire apparaître de manière claire dans les plans d'action des SCAC la stratégie vis-à-vis de l'ensemble des bourses (dont celles cofinancées) ;
- produire des bilans annuels sur l'activité bourses (dont les bourses cofinancées) dans chaque pays de la zone ;
- s'assurer de l'utilisation de la plateforme de suivi des alumni boursiers et, si besoin, allouer une enveloppe financière dédiée au travail de suivi et d'animation de la communauté des anciens boursiers dans chaque pays ;
- sanctuariser et, dans la mesure du possible, accroître le nombre de boursiers.

7.2.5 Capitaliser sur les expériences remarquables associant les jeunes comme acteurs des initiatives de coopération et s'adressant aux jeunes les moins favorisés

Constats

Une partie des jeunes issus de milieux et/ou de territoires défavorisés sont plus difficiles à soutenir car ils ne correspondent pas au modèle traditionnel de bénéficiaire capable de répondre à un appel à candidature, ou n'ont pas de diplômes adéquats.

Certains territoires économiquement défavorisés sont difficiles à atteindre car il existe peu de structures relais avec lesquelles la France travaille. Pourtant, les besoins y sont importants car les autorités nationales y sont peu présentes.

Les jeunes de la région ANMO se plaignent d'être infantilisés par les autorités nationales et les bailleurs internationaux, qui les considèrent comme bénéficiaires de leurs actions mais pas suffisamment comme acteurs contribuant à la conception et à la mise en œuvre des actions en faveur des jeunes.

Objectifs et pistes de recommandation

Notre recommandation est de proposer davantage d'initiatives souples avec une logique partenariale et une approche ascendante (i.e. qui part des idées des jeunes) et en capacité :

- de positionner les jeunes comme acteurs des initiatives développées ;
- d'associer les jeunes de territoires isolés et économiquement défavorisés.

Dans cette perspective, nous proposons de :

- soutenir davantage de **petits projets** « pour les jeunes, conçus et portés par des jeunes » suivant les mécanismes déployés par les projets du Réseau Euromed France, cofinancés par l'AFD, le programme SAFIR, porté par l'Institut français sur financements européens, le projet Jeunes des 2 rives, cofinancé par l'AFD, le Forum jeunesse et le PISCCA Tunisie, soutenus par le SCAC ;
- développer un réseau de partenaires en capacité d'intervenir sur des territoires où la France n'est pas présente (en lien avec la recommandation n° 3, visant à développer les partenariats avec les OSC locales).

7.2.6 Dans les zones « en crise », renforcer le soutien aux jeunes en mobilisant des relais et des modalités d'intervention qui ont fait leurs preuves

Constats

En Libye, la France a su adapter ses modalités d'action pour continuer à être présente en soutien aux jeunes Libyens ; cela malgré le fait qu'elle ne soit pas présente sur le territoire, les difficultés sur le plan sécuritaire et le fait qu'une majorité de jeunes Libyens ne soient pas francophones.

La France a aussi accumulé de l'expérience au Liban et en Jordanie en déployant des dispositifs de soutien aux jeunes Syriens (MINKA, Syrian Media Incubator, etc.).

Dans les autres pays dits « en crise » inclus dans le périmètre de cette étude¹⁹, la présence de la France a reculé depuis les conflits qui ont résulté des « Printemps arabes ».

19. Les pays dits « en crise » inclus dans le cadre de cette étude comprennent la Libye, la Syrie et le Yémen. On note qu'en Irak le réengagement français dans la coopération, en particulier éducative et culturelle, est fort.

Objectifs et pistes de recommandation

Nous recommandons que la France utilise tous les moyens disponibles pour être présente **sur le terrain, et à côté du terrain**, en soutien aux jeunes des pays dits « en crise ». Nous proposons de :

- capitaliser sur les succès des acteurs de la coopération française dans les pays dits « en crise » (Libye, Irak) ;
- s'appuyer sur des partenaires relais dans les pays où cela est encore possible (OSC, journalistes citoyens, établissements d'enseignement, etc.) ;
- s'appuyer sur des instruments comme le centre d'enseignement à distance (CNED) pour continuer à soutenir l'enseignement du français ;
- maintenir une présence via une stratégie de communication forte vis-à-vis du public jeune en passant par les réseaux sociaux.

7.2.7 Renforcer les actions dans le domaine de la culture et du sport et réaffirmer le rôle des IF

Constats

Les ressources humaines et financières du réseau des IF ont fortement diminué ces dernières années, pourtant le travail des IF en ANMO est pertinent :

- les jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont faiblement accès à la culture comme moyen d'expression ;
- les jeunes du Moyen-Orient sont moins connectés à la France que leurs aînés ;
- la programmation des IF aborde des questions touchant aux libertés individuelles et à l'égalité femmes-hommes qui sont en ligne avec certaines aspirations des jeunes de la région ;
- en Tunisie et au Maroc, les jeunes bénéficiaires de l'action de la France rencontrés apprécient énormément le travail des IF sur le plan culturel.

Dans certains pays du Moyen-Orient (Jordanie, Yémen), la programmation des IF sur la période 2011-2018 a parfois été perçue, par certains interlocuteurs rencontrés lors des investigations, comme trop éloignée, voire en opposition aux sensibilités locales.

Le portefeuille des projets étudié comprenait très peu d'initiatives dans le domaine du sport en faveur des jeunes de la région ANMO sur la période 2011-2018. Depuis 2018, le secteur du sport a été transféré à l'AFD et est devenu l'un des vecteurs de développement tel qu'inscrit dans le plan d'orientation stratégique 2018-2022 de l'AFD.

Objectifs et pistes de mise en œuvre

Nous proposons de valoriser les actions de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans le domaine de la culture et du sport. La culture et le sport soutiennent le développement personnel et collectif des jeunes. Ce sont des domaines d'intervention qui renforcent les liens et les échanges entre la France et les pays d'ANMO et contribuent au rayonnement de la France.

À cet effet, nous recommandons de :

- développer les projets de l'AFD dans le domaine du sport et des industries culturelles ;
- renforcer les moyens financiers alloués aux actions des IF ciblant les jeunes ;
- veiller à ce que la programmation des IF soit visible auprès d'un public « jeune » large.

Dans les pays du Moyen-Orient qui ont des liens moins forts avec la France, il est important de prévoir des actions sur mesure tenant compte des sensibilités locales et plus orientées vers la promotion d'un échange interculturel valorisant les jeunes des deux rives de la Méditerranée.

7.2.8 Concentrer les moyens en soutien à l'emploi sur des initiatives favorisant l'accès à des emplois décents et durables

Constats

Une large part des financements alloués à l'entrepreneuriat des jeunes passe par un soutien à l'accès aux microcrédits.

La qualité de l'accompagnement à la création d'entreprises fourni aux jeunes dans le cadre de ces programmes est faible, alors même que les obstacles rencontrés par les jeunes entrepreneurs sont nombreux (manque de fonds propres, faiblesse des informations disponibles sur les marchés et les comportements des clients, méconnaissance de la fiscalité et des règles applicables aux entreprises, absence de contacts, etc.) ; ils sont encore plus importants

chez les NEET (*Not in education, employment or training* – ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)²⁰, qui sont souvent les principales cibles des microcrédits.

Les emplois issus des programmes de microcrédits sont souvent très précaires et leurs rémunérations sont très basses les premières années.

Objectifs et pistes de mise en œuvre

Nous proposons d'assurer que les moyens investis en faveur de l'emploi des jeunes permettent l'accès à des emplois décents et durables en renforçant les approches novatrices qui ont un impact sur la quantité et la qualité des emplois créés.

En ce sens, nous recommandons :

- de réduire les moyens alloués à l'accès aux microcrédits et d'accroître le soutien à la formation professionnelle développée dans le cadre d'approches participatives et multipartenaires (associant secteur privé, milieu universitaire, OSC, autorités/institutions nationales ou régionales, jeunes) ;
- de veiller à ce que les actions visant à favoriser l'accès aux microcrédits soient accompagnées d'un renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs ;
- d'associer le secteur privé dans l'ensemble des projets en soutien à l'emploi des jeunes.

7.2.9 Assurer une plus grande concertation entre bailleurs sur la base de la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient »

Constats

La jeunesse est une thématique transversale mais les ministères des pays d'ANMO restent très cloisonnés, ce qui renforce le besoin de cohérence dans l'action des partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans les pays visités, il existe des groupes de discussion entre PTF autour des thématiques qui abordent les enjeux liés aux jeunes (éducation, santé...), mais il n'existe pas de groupe de concertation des PTF autour de la jeunesse qui abordent le sujet dans sa globalité.

De nombreux bailleurs internationaux soutiennent l'accès à l'emploi des jeunes de la région ANMO, pourtant il y a énormément de redondances dans les actions mises en œuvre, souvent orientées vers l'entrepreneuriat des jeunes et le soutien à la formation professionnelle.

Objectifs et pistes de mise en œuvre

Nous recommandons une plus grande complémentarité des actions de la France avec celles des autres bailleurs positionnés en soutien aux jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Nous proposons de mettre en commun des moyens pour des actions à échelle large, notamment dans le domaine de l'emploi, où l'enjeu est de soutenir la création d'un volume important d'emplois décents capables d'absorber le fort taux de chômage des jeunes dans la région.

Dans les pays où la jeunesse doit être une priorité forte pour la France (Maghreb), il serait utile de créer des espaces d'échange et de dialogue abordant le sujet de la jeunesse dans sa globalité, sans cloisons thématiques.

Dans un premier temps nous proposons, en Tunisie :

- de profiter de l'impulsion créée par la délégation de l'UE avec la définition de sa nouvelle stratégie jeunesse pour s'insérer dans les dialogues autour de cette stratégie et de la thématique jeunesse ;
- d'articuler l'action de la France en faveur des jeunes Tunisiens à celle de l'UE pour une plus grande cohérence et une plus grande efficacité des actions mises en œuvre.

Dans les autres pays d'ANMO, et en priorité en Algérie et au Maroc, nous recommandons de se rapprocher des partenaires de la France, dont l'UE, pour organiser ce dialogue sur la base de la la feuille de route « jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » et des priorités thématiques et cibles définies dans chacun des pays.

20. **NEET** est une classification sociale d'une certaine catégorie de personnes inactives. Dans son rapport *The Challenge of Youth Employability in Arab Mediterranean Countries*, publié en 2015, la European Training Foundation rappelle que les NEET représentent un défi particulièrement important en région ANMO : en 2014, les NEET dans la tranche d'âge des 15 à 29 ans représenteraient environ 32 % des jeunes en Tunisie, 29 % en Jordanie et 40 % en Égypte.

Annexe

Logiques ayant guidé les actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant sur la période 2011-2018

Le schéma des logiques ayant guidé les actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant sur la période 2011-2018 a été reconstruit *ex post* par Technopolis à partir des outils suivants :

1. des entretiens pilotes avec les décideurs et acteurs des actions de la France en faveur des jeunes d'Afrique du nord et du Moyen Orient ;
2. une analyse des documents stratégiques liés à la mise en œuvre de cette politique ;
3. une première analyse du portefeuille des actions menées par l'AFD, CFI, et l'IF depuis 2008 ;
4. un échange avec les membres du comité de pilotage tenu le 3 juin 2019.

- **L'inclusion sociale des jeunes** est définie par la lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités. Elle est transversale et concerne les secteurs économiques, sociaux, politiques et culturels de la société. Ses leviers d'action incluent l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au débat public et la valorisation de toutes les populations quelle que soit leur appartenance sociale, territoriale, raciale, de genre et confessionnelle.

- **Les libertés et droits fondamentaux des jeunes** font référence aux principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789, qui sont à la base de la démocratie. Ces droits sont pour l'essentiel des droits civils, politiques et individuels. Il s'agit ici de droits sociaux (enseignement, emploi, santé), du droit à la sécurité et du droit à la liberté individuelle d'opinion, d'expression, de réunion, de culte et de circulation. Ils font aussi référence aux principes d'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice et d'égalité femmes-hommes. La protection des droits fondamentaux est un enjeu important pour les déplacés forcés issus de pays en crise/conflit.

- **Les droits à la santé sexuelle et reproductive des jeunes impliquent** le respect des droits sexuels et reproductifs de chacune et chacun : le droit de mener une vie sexuelle sûre et librement choisie ; le droit d'avoir accès à une offre de services de planification familiale complète ; ou encore le droit de vivre à l'abri des violences sexuelles et dans le respect de son intégrité corporelle. La prévention et la prise en charge des violences liées au genre sont cruciales dans les contextes de crises et de conflits.

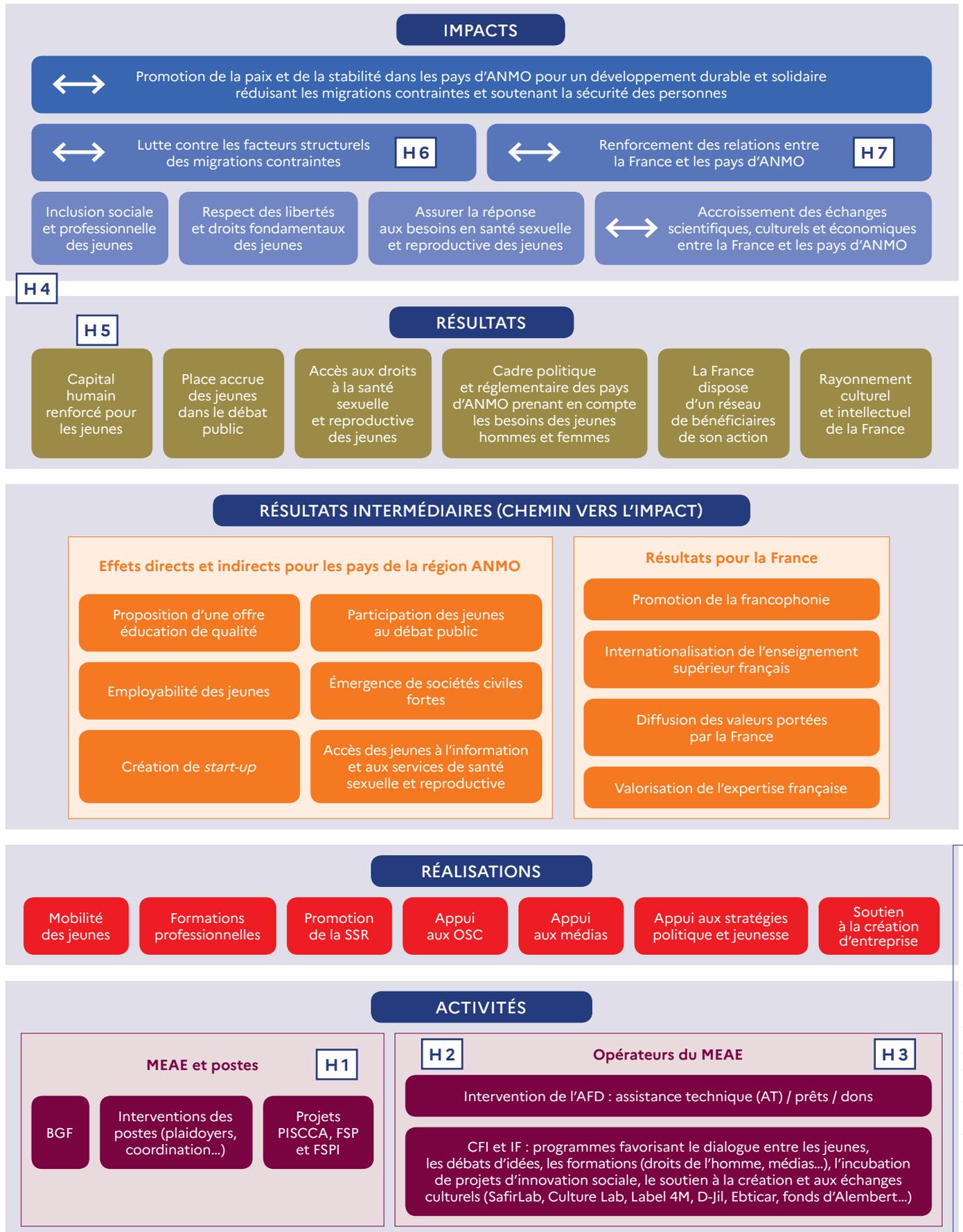
- **Les migrations contraintes** sont ici définies comme les migrations liées à un environnement socio-économique, politique ou sécuritaire hostile.

Pour accompagner ces « logiques d'intervention », les évaluateurs définissent des **hypothèses** de réalisation des effets. Plus précisément, une fois que l'intervention est cartographiée, il s'agit de tester des hypothèses qui conditionnent la réalisation des effets attendus. Ces hypothèses sont appelées « hypothèses de changement ».

Les évaluateurs identifient sept hypothèses majeures ci-dessous : ce sont des hypothèses génériques dans la mesure où les actions de la France recouvrent un panel d'activités larges dont il est attendu des effets divers.

Des hypothèses peuvent théoriquement être définies pour chaque relation causale : par exemple, pour que les activités réalisées (réalisations) produisent des résultats, il faut que les besoins aient été finement identifiés (publics cibles et besoins) : H 1.

Pour que les résultats produisent des impacts, une autre hypothèse doit être testée, par exemple l'hypothèse H 3 : les résultats touchent un nombre critique de « jeunes », permettant ainsi un impact.



Intégration de la dimension genre

Source : Technopolis Group.

↔ Impacts pour les pays d'ANMO et pour la France

H Hypothèses de changement

Tableau 1 – Hypothèses de changement du schéma des logiques ayant guidé l'action de la France en faveur des jeunesses d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

		Hypothèses de changement
Entre réalisations et résultats	H 1	Les publics et les besoins ont été correctement identifiés par les opérateurs.
	H 2	Les publics pertinents ciblés ont la possibilité de participer aux actions : <ul style="list-style-type: none"> • les publics ciblés connaissent les opérateurs/actions ; • les OSC, et en particulier les organisations de jeunes, ont été spécifiquement informées et impliquées ; • le cadre législatif/politique/réglementaire français et national est favorable à la participation ou non restrictif.
	H 3	Les jeunes femmes bénéficient d'une attention spécifique dans la mise en œuvre de l'action.
Entre résultats et impacts	H 4	Une masse critique de jeunes bénéficie des actions.
	H 5	Les économies des pays d'ANMO sont en capacité d'offrir des emplois aux jeunes dont les capacités humaines et l'employabilité ont été renforcées. L'action de la France viendra aussi en soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.
	H 6	Les facteurs structurels des migrations contraintes sont liés à l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes, au non-respect de leurs droits et libertés fondamentales, et à la non-prise en compte de leurs besoins en SSR.
	H 7	Les actions couvrent les différents enjeux contribuant à lutter contre les facteurs structurels des migrations contraintes (éducation, formation, citoyenneté, accès aux DSSR, etc.) de façon équilibrée.

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
ANMO	Afrique du Nord et Moyen-Orient
APD	aide publique au développement
BGF	bourse du gouvernement français
CFI	Agence française de développement médias
CIP	cadre d'intervention pays
CIR	cadre d'intervention régional
CNED	Centre national d'enseignement à distance
DGM	direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
DH	droits humains
DSSR	droits à la santé sexuelle et reproductive
FSD	fonds social de développement
IECD	Institut européen de coopération et de développement
IF	Institut français

MEAE	ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MENJ	ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
MESRI	ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
NEET	<i>Not in education, employment or training</i> (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PISCCA	projet innovant des sociétés civiles et coalition d'acteurs
PTF	partenaire technique et financier
SCAC	service de coopération et d'action culturelle
SSR	santé sexuelle et reproductive
UE	Union européenne

Synthèse

Évaluation des actions de la France en faveur de la jeunesse depuis les « Printemps arabes » au Maghreb et au Levant (2011-2018)

Alors que le monde compte actuellement un nombre de jeunes sans équivalent, il est essentiel de mobiliser cette force pour construire un meilleur lendemain et accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Les vagues de soulèvements qui ont eu lieu en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (ANMO) depuis 2011, communément appelés « Printemps arabes », ont profondément changé la perception que nous avons des jeunes de la région. Leur engagement civique et politique durant ces événements a mis en évidence leur volonté de prendre en main leur destin et de lutter contre l'exclusion économique, sociale et politique dans leur pays.

Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi décent des jeunes générations dans ces pays, ainsi que la réalisation de leurs droits fondamentaux, est une priorité de la France en matière de solidarité internationale.

Huit ans après le début des « Printemps arabes », la France a souhaité interroger son action en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient afin de mesurer sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficience et sa durabilité.

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre des évaluations stratégiques menées par la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il s'agit d'une évaluation commanditée conjointement avec l'Agence française de développement. Elle a été confiée à Technopolis Group, un cabinet externe indépendant.

Les actions de coopération de la France en faveur des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont évolué durant la période 2011-2018. Elles couvrent un large éventail de thématiques, s'adressent à une plus grande diversité de jeunes et associent davantage de partenaires, notamment la société civile, avec l'ambition d'accroître les opportunités pour les jeunes et de leur permettre de devenir acteurs du changement. Malgré une augmentation des moyens financiers engagés en faveur des jeunes de la région, ces engagements restent en deçà des ambitions et des besoins, et sont faibles relativement aux moyens octroyés par d'autres bailleurs de fonds internationaux.

L'évaluation met en exergue des forces et des pratiques exemplaires en soutien des jeunes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, mais aussi des faiblesses et besoins qu'il conviendrait de mieux couvrir.

© MEAE 2021

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Maquettage : Iskouhi Mouradian

Impression : Service de reprographie du MEAE – DIL – La Courneuve